



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

SEANCE DU LUNDI 20 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 20 mars à 20 heures, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valframbert dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2023

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Michèle Honniball, Marc Lorand-Brionne, Régine Barberon, Julien Bourgault, Roselyne Guillaume, Francine Thefaine, Michel Maillard, Dominique Brionne, Bertrand Manson.

Absents excusés : Sylvie Douvenoult (donne pouvoir à Michele Honniball), Claude Lambert

Nombre de		
Membres	Présents	Votants
17	15	16

DELIBERATION 2023-8

Embauche en intérim par le CDG61 d'un agent technique territorial pour une période de 1 an

Monsieur le Maire expose les raisons qui amènent la collectivité à seconder l'agent technique maintenance et espaces verts actuellement en poste.

Le constat est qu'il est difficile de couvrir toutes les demandes de travaux seul au sein de la commune, pour des questions de charge de travail mais également de sécurité. Le binôme formé par le biais d'un premier contrat PEC a permis de réaliser des travaux qui n'étaient jusque-là pas réalisables pour une seule personne.

Après délibération, les élus votent à l'unanimité pour le recrutement d'un agent technique en contrat d'intérim par le CDG61 pour une période de 1 an.

DELIBERATION 2023-9

FINANCES – COMMUNE : Approbation du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2022 présenté par Monsieur Aïvar.

Résultat de l'exécution du budget 2022 :



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

	Résultat de clôture 2021	Part affectée investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 74 567,81		- 164 298,71	- 238 866,52
Fonctionnement	299 435,24	74 567,81	207 067,48	431 934,91
TOTAL	224 867,43	74 567,81	292 816,56	193 068,39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité (15 voix – 0 contre – 0 abstentions), étant entendu que le Maire n'a pas participé au vote, le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

DELIBERATION 2023-10

FINANCES – COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après explication du compte de gestion 2022 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les écritures sont conformes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare à l'unanimité des membres présents (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

DELIBERATION 2023-11

FINANCES – COMMUNE : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur le BP2023

	AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2023	FONCTIONNEMENT	
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2022	987 846,73 €	
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2021	780 779,25 €	
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (A-B)	207 067,48 €	
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2021	224 867,43 €	
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	431 934,91 €	résultat de clôture
		INVESTISSEMENT	
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2021	145 327,55 €	
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2021	309 626,26 €	
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (F-G)	-164 298,71 €	
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2021	-74 567,81 €	
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-238 866,52 €	
		RESTES A REALISER	
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	0,00 €	
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	0,00 €	
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	0,00 €	
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-238 866,52 €	
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €	
	<u>Investissement</u>		
	Article R 001 – Résultat d'investissement reporté – (si positif = rec)		



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

ou	Article D 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép)	-238 866,52 €	
	<u>Investissement Recettes</u>		
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)	238 866,52 €	
	<u>Fonctionnement Recettes</u>		
	Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)	193 068,39 €	report excédent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité (16 voix – 0 contre – 0 abstention), l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au BP2023, tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION 2023-12

FINANCES – COMMUNE : Approbation du budget 2023 de la commune

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- Vote le budget 2023 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant. Il s'équilibre à :
 - ⇒ 1.095.085,39 € pour la section de fonctionnement
 - ⇒ 373.425,52 € pour la section investissement

16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DELIBERATION 2023-13

FINANCES – COMMERCES : Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2022 présenté par Monsieur Aïvar.

Résultat de l'exécution du budget 2022 :



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

	Résultat à la clôture Exercice 2021	Part affectée investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 20 298,17		-295,91	-20 594,08
Fonctionnement	20 855,06	20 298,17 (1068)	4 208,49	4 765.38
TOTAL	- 556,89	20 298,17	3 912.58	15 828,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention) étant entendu que le Maire n'a pas participé au vote, le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

DELIBERATION 2023-14

FINANCES – COMMERCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après explication du compte de gestion 2022 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les écritures sont conformes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
-
- Déclare à l'unanimité des membres présents (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

DELIBERATION 2023-15

FINANCES – COMMERCES : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 sur le BP2023

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2022 :

	AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2023	FONCTIONNEMENT	
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2022	5 083,37	
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2021	874,88	
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (A-B)	4 208,49	
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2021	556,89	
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	4 765,38	résultat de clôture
		INVESTISSEMENT	
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2021	20 298,17	
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2021	20 594,08	
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (F-G)	-295,91	
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2021	-20 298,17	
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-20 594,08	
		RESTES A REALISER	
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	0,00 €	
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	0,00 €	
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	0,00 €	
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-20 594,08	



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €	
	<u>Investissement</u>		
	Article R 001 – Résultat d'investissement reporté – (si positif = rec)		
ou	Article D 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép)	-20 594,08	
	<u>Investissement Recettes</u>		
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)	20 594,08	
	<u>Fonctionnement Recettes</u>		
	Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)	-15 828,70	report excédent

DELIBERATION 2023-16

FINANCES – COMMERCES : Approbation du budget 2023

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote le budget 2023 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant. Il s'équilibre à :
 - ⇒ 48.332,17 € pour la section de fonctionnement
 - ⇒ 52.488,42 € pour la section investissement

16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DELIBERATION 2023-17 ANNULEE



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

**CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES – Locations de la salle des fêtes de Valframbert et les concessions cimetièrè
(terrain, caverne et colombariums)**

Après discussion entre les membres élus, il a été décidé de reporter cette délibération après une prise de renseignements complémentaires sur le sujet de la Régie.

DELIBERATION 2023-18

AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS A CONCURRENCE DE 7,5% (réglementaire)

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de pouvoir effectuer, en cas d'imprévu, des virements de crédits à concurrence de 7,5%, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, en fonctionnement et en investissement.

Cette autorisation permettra d'éviter la prise de décisions modificatives, surtout lorsqu'il s'agit d'imprévu nécessitant une rapidité d'action.

Après délibération, l'assemblée délibérante vote CONTRE le virement de crédit à l'unanimité.

DELIBERATION 2023-19

**AUTORISATION D'UN LOYER OFFERT au commerce de l'ONGLERIE pour le premier mois d'occupation des lieux en
SEPTEMBRE 2022**

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une délibération, à la demande de la trésorerie, afin de valider la décision de ne pas réclamer de premier loyer à Madame CHAUVIN, venue s'installer pour ouvrir une onglèrie.

Après délibération, les élus valident à l'unanimité le fait de ne pas percevoir le loyer de septembre 2022 de Madame CHAUVIN.